

Information de sécurité

Date de révision: 11/10/2021 Remplace la version de: 27/05/2021 Version: 1.5

GRADE 1000R est un article au sens des réglementations REACH (Réglement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Réglement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. De plus, cet article, pour lesquels des informations de sécurité sont données, ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes, des substances dont l'utilisation est restreinte par la Commission ou de substances sur la Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization. Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Ces informations de sécurité sont à destination des utilisateurs industriels et professionnels pour une utilisation sécuritaire de

RUBRIQUE 1: Identification de l'article et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : GRADE 1000R

Type de produit : Isolant microporeux pour les hautes températures,

Famille: 1000R et produits associés.

Valide pour: MICROTHERM® PANEL-1000R, MICROTHERM® (SEMI-)OVERSTITCHED-1000R, MICROTHERM® (SEMI-)QUILTED-1000R, MICROTHERM® SLATTED-1000R,

MICROTHERM® MPS, MICROTHERM® FBK, MICROTHERM® SLIM&LIGHT,

MICROTHERM® FLOPPY, PROMALIGHT®-1000R, PROMALIGHT® MACHINED PARTS-1000R, AEROGUARD®-160 SD/ED/HD, AEROGUARD®-190 SD/ED/HD, AEROGUARD®-

220 SD/ED/HD

Groupe de produits L'isolation à haute température.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de l'Article et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de l'article

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Fonction ou catégorie d'utilisation : L'isolation à haute température.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Microtherm N.V. Industriepark-Noord 1 9100 Sint Niklaas - BELGIUM T +32 3 7601980 - F +32 3 760 1999

info@microtherm.be - www.promat-industry.com

Autres

Etex Building Performance BV Vleugelboot 22 3991 CL Houten - THE NETHERLANDS T+31 30 241 0770 - F+31 30 241 0771

Autres

Promat UK Limited

B1 The Innovation Centre, Pilsworth Road - Heywood Distribution Park

Pilsworth Road

OL10 2TS Heywood - UNITED KINGDOM

T +44 (0)800 588 4444 sales@promat.co.uk

Autres

Etex France Building Performance S.A. 500 rue Marcel Demongue, Agroparc - CS70088 84915 Avignon Cedex 9 - FRANCE

Autres

Promat Inc. USA 1731 Fred Lawson Drive 37801 Maryville, TN - UNITED STATES T +1 888 681 0155 - F +1 865 681 0016

industryUS@promat.com - www.promat.com/en-us/industry

Autres

Etex Building Performance N.V.

Bormstraat 24

2830 Tisselt - BELGIUM

T+32 15 71 81 00 - F+32 15 71 81 09

info@promat-international.com - www.promat-international.com

Autres

Etex Building Performance GmbH

Scheifenkamp 16

40878 Ratingen - GERMANY

T +49 (0)2102 493 0 - F +49 (0)2102 493 111

mail@promat.de - www.promat.de

Autres

Promat Ibérica S.A.

C/ Velazquez, 47 - 6° Izquierda

28001 Madrid - SPAIN

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 1/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

T +33 (0)432 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com - www.promat.fr

Autres

Promat S.p.A. Via Provinciale 10 24040 Filago (BG) - ITALY

T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40

industria@promat.it - www.promat.com/industry

Autres

Promat d.o.o. Trata 50

4220 Skofja Loka - SLOVENIA

T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450

info@promat-see.com - www.promat-see.com

Autres

Promat TOP Sp. z.o.o. ul. Przeclawska 8 03-879 Warszawa - POLAND

T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290

top@promattop.pl - www.promattop.pl

Autres

Promat Japan Corporation Hulic Kakigaracho Bldg.,1-28-5 Nihonbashi Kakigara-cho, Chuo-ku 103-0014 Tokyo - JAPAN T+81-3-3808-2820

sales@promat.jp - www.promat.com/ja-jp/industry

T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97

info@promat.es - www.promat.es

Autres

Etex Nordic A/S Vendersgade 74,3

7000 Fredericia - DENMARK

T +45 7366 1999

Promat-dk@etexgroup.com - www.promat.com/da-dk

Autres

Promat s.r.o. Ckalova 22/784

16000 Praha 6 - Bubenec - CZECH REPUBLIC T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576 promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Etex Middle East LLC Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2 123945 Dubai - UNITED ARAB EMIRATES T+971 4 885 3070 - F+971 4 885 3588 info@promatfp.ae - www.promatmiddleeast.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

11/10/2021 (Date de révision) 11/10/2021 (Date d'impression) FR (français)

2/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Non applicable : les articles ne sont pas soumis à une obligation de classer (Article 4 du règlement CLP (EC) No 1272/2008)

2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable au regard de la réglementation CLP n° (EC) 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Peuvent se produire: irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau. Comme avec la plupart des types de poussières nuisibles, l'inhalation excessive de poussière peut provoquer une irritation des bronches. Certains produits de cette famille sont fournis encapsulés dans un emballage tel que tissu de verre tissé, tissu polyester non tissé, film PE, film aluminium et feuille de mica; Certaines fibres, fibres de verre, ou certains matériaux de revêtements ou adhésifs utilisés peuvent contenir des fractions organiques susceptibles de se décomposer lors du premier chauffage.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Non applicable

3.3. Article

Composants

: Silice amorphe, rutile, fibre de filaments continus

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

: Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer les zones affectées à l'eau en prenant soin de ne pas rayer ou frotter. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

Premiers soins après contact oculaire

: Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 3/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable

: Ingestion peu probable en raison de la forme du produit. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en

cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

.

Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Peut provoquer une irritation/eruption passagère. L'exposition répétée peut provoquer

Symptômes/effets après contact avec la peau

dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire Symptômes/effets après ingestion : Peut causer une irritation passagère des yeux.

: Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

: Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie

: Le produit est non combustible. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposent lorsqu'ils sont chauffés à des

températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

 Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Réduire à un minimum la production de poussières. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières

: Utiliser une protection respiratoire recommandée. Prévenir la propagation de la poussière. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir la propagation de la poussière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.

Procédés de nettoyage

: Ramasser les petits morceaux. Humidifier les poussières avant leur évacuation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 4/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : La manipulation des produits de cette famille de GRADE, en particulier dans une forme

encapsulée, il est peu probable de générer d'importantes quantités de poussières dans l'air.

Les poussières produites lors de l'usinage et du traitement doivent être aspirées. Les

valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées.

Précautions à prendre pour une manipulation sans

dangei

Travailler dans un espace bien ventilé. Utiliser des outils avec système d'évacuation des poussières. Toujours utiliser un équipement de protection respiratoire si les expositions sont probables ou puissent excédées les valeurs limites d'exposition (VLE). Ramasser la

poussière avec un aspirateur ou mouiller avec de l'eau avant de balayer.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'isolation à haute température.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

GRADE 1000R

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Respectez la limite générale nationale d'exposition à la poussière lors du traitement.

Rutile (1317-80-2)		
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Titane (dioxyde de) # Titaandioxide	
OEL TWA	10 mg/m³	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti	
VME (OEL TWA)	10 mg/m³	
Remarque	Valeurs recommandées/admises	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Titandioxid	

Fibres de verre (65997-17-3)		
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local Verres (fibres ou poussières de) # Glasvezelstof		
OEL TWA	10 mg/m³	
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020	

a(mg/m^3) - SSc - UAW - NIOSH, s. 1.8.2

3 mg/m³

/10/2021 (Date de révision) FR (français) 5/10

MAK (OEL TWA) [1]

Remarque

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Lors de l'usinage des plaques (forage, sciage, ponçage, etc.), les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées. Vérifier les dernières valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail applicables dans votre pays.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection en cas de production de poussière lors de l'usinage du produit.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau. Porter des gants et des vêtements appropriés pour la protection contre les accidents mécaniques et pour éviter le contact direct avec la peau.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Eviter de respirer les poussières. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions sont probables ou puissent excédées les VLE. (Par example pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Couleur brun. Odeur Aucun(e). Seuil olfactif Pas disponible : Pas disponible Point de fusion Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non applicable

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 6/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation Non applicable Pas disponible Température de décomposition Pas disponible pН Pas disponible pH solution Viscosité, cinématique Non applicable Solubilité insoluble dans l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C Pas disponible : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible Densité relative Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas utiliser le produit à des températures supérieures à la température de fonctionnement maximale recommandée.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Isolant principal : thermiquement stable jusqu'aux températures d'utilisation maximales recommandées. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposent lorsqu'ils sont chauffés à des températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 7/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Dutila	1121	17 ON	1 21
Rutile	(I)	I / -ou	-41

> 5000 mg/kg DL50 orale rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

: Non classé

Rutile (1317-80-2)

NOEC (aigu) 5600 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 8/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Le produit (même après utilisation au-dessus de la température d'utillisation recommandée) n'est pas classé comme déchet dangereux et peut généralement être éliminés dans un site de décharge normale düment autorisé à éliminer des déchets industriels.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR): Non réglementé.N° ONU (IMDG): Non réglementé.N° ONU (IATA): Non réglementé.N° ONU (ADN): Non réglementé.N° ONU (RID): Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non réglementé.Désignation officielle de transport (IMDG): Non réglementé.Désignation officielle de transport (IATA): Non réglementé.Désignation officielle de transport (ADN): Non réglementé.Désignation officielle de transport (RID): Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

ATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

11/10/2021 (Date de révision) FR (français) 9/10

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de stockage (LK) : NG - Non dangereux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise. 11. Informations toxicologiques.

La classification respecte : ATP 12

EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

1/10/2021 (Date de révision) FR (français) 10/10